

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N°1

Ecole du Bourg,  
787 rue Général de Gaulle  
Montbonnot-Saint-Martin

ce.0380760v@ac-grenoble.fr  
0476900173

**Date :** 06/11/23  
**Horaires :** 18h00-20h00  
**Lieu :** nouvelle salle du bâtiment périscolaire

Présents :

<u>Municipalité :</u>	<u>Enseignants :</u>	<u>Parents élus :</u>
M. Bonnet (Maire)	Mme Bachelet	M. Bastard
M. Bossez (responsable scolaire)	Mme Cabezas	Mme Cros Julliard
Mme Freidig (responsable du périscolaire)	M. Cardo	M. Dehont
Mme Iboud (service scolaire).	Mme Libeau	Mme Legrand
	M. Noé	Mme Thenot

Secrétaire de séance : M. Dehont

### Ordre du Jour :

1. Présentation des membres du Conseil d'école
2. Rappel des attributions du conseil d'école, et de la Charte de la Laïcité.
3. Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique
4. Règlement intérieur
5. Projets
6. APC, Soutien
7. RASED
8. Sécurité – PPMS
9. Investissements et travaux
10. Cantine et Périscolaire
11. Questions diverses

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents élus.

Informations relatives aux dernières élections de parents d'élèves : 1 liste 65,16% de participation.

#### 1. Présentation des membres du Conseil d'école

Mme Bachelet assure la Direction de l'école jusqu'au 6 février.

Mme Zampa est présente uniquement les mardis et jeudis durant la période du 06/11/23 au 06/02/24.

Mme Williams complète Mme Zampa les lundis et vendredis.

Mme Ricoud est en classe de CP/CE1 les mardis et lundis (1/3).

#### 2. Rappel des attributions du conseil d'école, et de la Charte de la Laïcité.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

« *Le conseil d'école peut être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire (article L. 411-1 du code de l'éducation). Il donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.* »

La charte de laïcité figure dans les cahiers de liaison.

#### 3. Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique

6 classes, 149 élèves.

#### Répartition par classe :

Mme Bachelet 24 CP/CE1 – 15/9

Mme Libeau 24 CP/CE1 - 15/9

M. Noé 25 CE1/CE2 - 8/17

Mme Cabezas 24 CE2/CM1 - 12/12

M. Cardo 27 CM1/CM2 - 9/18

Mme Zampa 25 CM1/CM2 - 8/17

#### **4. Règlement intérieur**

Le règlement intérieur 2023/2024 devra être modifié au regard de la parution du Décret 2023-782 du 16/08/2023 relatif au "respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires". A ce jour, la circulaire "règlement départemental" permettant de rédiger le règlement intérieur n'est pas parue.

Dès que les textes seront parus et validés au niveau départemental, nous serons amenés à réunir un conseil d'école extraordinaire pour faire adopter le nouveau règlement intérieur.

#### **5. Projets**

Projets école : Hip Hop (en attente), Ecole et cinéma, Semaine olympique (du 13 au 17 mai, challenge inter-écoles le 16/05, courseton le 17/05).

Activités pédagogiques : **EPS** (ASPTT, basket sauf pour les CP/CE1 qui auront tennis, ski CE2), natation, **activités artistiques** (musée, spectacles), français/ littérature (médiathèque).

##### Cycle 2

ENS CP/CE1 (réaménagement espace cour/ hôtel à insectes).

Tri CE1/CE2. Bridge. Permis piéton.

Défi écocitoyen CP/CE1

Chorale dirigée par Mme Libeau

Trans 3 / pegase CP/CE1

##### Cycle3

Défi sciences : construire un manège, travailler sur la transmission de mouvement.

A travers chants (en attente)

Volleyball (en attente)

##### Remarques :

-Ski nordique : classes de M. Noé et Mme Cabezas, 5 séances, le vendredi à partir du 19/1. Sous réserve que la route soit ouverte au Col de Porte et sous réserve d'un nombre suffisant de parents agréés qui pour l'instant n'est pas atteint. L'agrément est gratuit et il n'est pas nécessaire de faire les 5 sorties.

-Hip Hop avec une intervenante dans toutes les classes.

-Projet potager. Demande faite par l'école à la mairie d'acheter des bacs potagers surélevés pour que les élèves puissent jardiner (demande étudiée lors de la commission scolaire).

-ASPTT : cette année une convention avec contribution financière est imposée par l'association. D'un montant de 2000€, cette convention permet l'utilisation des infrastructures et la mise à disposition des animateurs sportifs, depuis le début de la collaboration c'était gratuit. Les élus envisagent de rencontrer le dirigeant de l'ASPTT à ce sujet.

#### **6. APC, soutien**

**APC** : activité pédagogique complémentaire

Des APC peuvent être proposées aux élèves en français et mathématiques. Elles ont lieu à l'école entre 11h30 et 12h00.

##### **Soutien**

Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte, les personnels enseignants, en fonction des besoins et sur la base du volontariat, peuvent assurer des missions complémentaires.

Un premier ensemble de missions porte sur des activités pédagogiques en présence des élèves (soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux).

Dans la continuité des enseignements, en cohérence avec eux, et en plus des activités pédagogiques complémentaires (APC), le professeur des écoles assure un soutien supplémentaire pour les élèves dont la maîtrise des savoirs fondamentaux est fragile / assure la communication avec l'équipe éducative et les familles. En fin de mission, un bilan d'activité est remis à l'Inspecteur de l'éducation nationale.

Mme Bachelet, Mme Libeau et M. Noé assurent le soutien à l'école dans le cadre du pacte.

Des "stages de réussite" peuvent être proposées aux élèves durant les vacances scolaires.

#### **7. RASED**

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves en difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux

exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. Les parents sont informés de l'intervention du RASED auprès de leur enfant.

### **8. Sécurité, PPMS**

1 exercice d'évacuation incendie a déjà été effectué. 1 autre aura lieu dans l'année.

Nécessité de refaire le PPMS suite aux travaux ; l'école va faire appel à la gendarmerie pour l'élaboration de celui-ci.

1 exercice attentat-intrusion aura lieu prochainement.

Une demande est faite auprès de la mairie pour une formation des enseignants et des personnels sur les systèmes de communication entre les classes.

### **9. Investissements et travaux**

Pour 2024 la commune de Montbonnot demande une baisse de 5% sur le budget de fonctionnement à tous ses budgets, y compris sur les budgets dédiés aux écoles.

L'école est toujours en attente de la fibre, le débit d'internet est très bas et les élèves ne peuvent donc pas l'utiliser facilement. La mairie a fait la demande de connexion et va insister de nouveau.

Les demandes de fournitures faites par l'école seront étudiées dans le cadre du budget 2024 (tables, chaises, ordinateurs & tablettes éventuellement quand il y aura la fibre).

La mairie indique que le chemin de Savardin sera bien fermé à la circulation du lundi 08h00 au vendredi 18h00. Une barrière sera installée. Il sera ouvert en dehors de ces horaires et durant les vacances scolaires. Par ailleurs le parking est bien en goudron/ enrobé drainant, et permet donc l'infiltration d'eau comme prévu.

La cour est aménagée, les enseignants indiquent qu'elle est agréable. Aucun arbre ne sera coupé. Une pelouse et une douzaine d'arbres seront implantés à la place de l'ancien Algeco.

Les panneaux d'affichage vont être mis en place. Il est demandé de réinstaller la seconde table de tennis de table ainsi que la table de pique-nique.

### **10. Cantine et Périscolaire**

Afin de rendre la cantine plus calme, une échelle du bruit où les enfants se situent eux-mêmes a été mise en place.

A la fin du repas, les enfants débarrassent tout ; ce n'est plus le rôle seul du chef de table, ce qui permet plus de calme/moins de bruit.

Le vendredi a lieu un échange de service afin que les enfants et les animateurs se mélangent.

En ce qui concerne la quantité, les grammages sont normés. Les animateurs communiquent avec l'entreprise en charge des repas sur les succès ou non des différents plats proposés.

La mairie a convié trois parents à déjeuner à la cantine le 14/11/23.

### **11. Questions diverses**

-Flexibilité sur les inscriptions à la garderie/cantine : En raison de la commande des repas et de l'organisation à prévoir sur la gestion du personnel, une plus grande flexibilité sur les inscriptions n'est pas possible.

-En ce qui concerne la communication des classes à la prochaine rentrée, une organisation sera réfléchie et communiquée aux parents au 3<sup>ème</sup> trimestre. Le nouveau portail aura une influence par rapport à cette année.

-Il y a bien un problème de savon et de papier toilette. La société de nettoyage a été prévenue à de multiples reprises, elle le sera à nouveau et sera contrôlée sur ce point.

-Procédure de communication entre les enseignants et les parents, notamment en cas d'absence prévue : le fait de prévenir dépend du bon vouloir de chaque enseignant. En cas d'absence, l'équipe enseignante informe en cas de non remplacement.

Secrétaire de séance, M. Dehont

Présidente du Conseil d'école, Mme Bachelet